

Ecrit par Mireille Hurlin le 5 juillet 2022

Avignon concoure en finaliste des Victoires du paysage 2022



Les victoires du paysage 2022 ? Elles consistent à sélectionner les aménagements paysagers remarquables. Le concours national vise ainsi à mettre en lumière une vision contemporaine de l'espace vert et de la ville nature pour le cadre de vie qu'il procure.

Avignon concourt à la Victoire du paysage 2022 et fait partie des 11 dossiers finalistes en lice en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le projet présenté ? 'Les jardins du Palais et les vergers urbains' du [Palais des papes](#) dans la catégorie 'Parc ou jardin' qui compte 17 finalistes. Le motif de la candidature d'Avignon ? La création d'un lieu de partage, de rassemblement et d'expression dans le respect de son histoire en prenant en compte les parcours à l'intérieur du Palais des papes, les besoins et attentes en matière de visite, de repos, de programme scientifique et d'évènements ponctuels.

Les entreprises à la tache

Le Paysagiste concepteur est 'Tout Se Transforme'. L'Entreprise du paysage est [Soley](#) avec les [pépiniéristes Filippi-Rouy](#). Le mandataire du projet est [Didier Repellin](#), architecte en Chef des Monuments Historiques (ACMH).

Ecrit par Mireille Hurlin le 5 juillet 2022



Le jury se déplace actuellement sur les 63 sites

La visite des aménagements par le jury se fait actuellement et jusqu'en septembre tandis que le vote du public se fera début septembre jusqu'à mi-octobre sur www.lesvictoiresdupaysage.com

La raison de ce concours

Le concours bisannuel -né en 2008- a été initié par l'interprofessionnelle française d'horticulture, de la fleuristerie et du paysage Val'Hor (www.valhor.fr). Le jury technique, composé de 15 membres d'organisations professionnelles membres et de journalistes spécialisés, s'était réuni en juin pour élire les 63 finalistes. Il se déplace de site en site pour vérifier in-situ la qualité des aménagements et leur



Ecrit par Mireille Hurlin le 5 juillet 2022

entretien.

A propos de Valhor

Val'hor est reconnue par les pouvoirs publics comme l'Interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage. Elle réunit 52 000 entreprises spécialisées, réalisant plus de 15 milliards d'euros de chiffre d'affaires et représentant 186 000 emplois. Elle rassemble les 10 organisations professionnelles représentatives des secteurs de la production (FNPHP, Felcoop, UFS, CR), de la commercialisation (FFAF, JAF, FGFP, Floralisa), ainsi que du paysage (Unep, FFP). www.valhor.fr